Fédération Suisse du Sport Boules
Rue de la Scierie 5
1348 Le Brassus
Suisse
info@sportboules.ch
www.sportboules.ch

Descriptif de fonction

Délégué(e) à l'éthique et à l'intégrité

Version du 25 mars 2026

FSB Fédération Suisse du Sport Boules swiss olympic Member

Table des matières

1. Mission 3
2. Rôle 3
3. Responsabilités 3
4. Signalement 3
5. Indépendance 3
6. Nomination 3
7. Rapport 4

1. Mission

Le ou la délégué(e) à l'éthique et à l'intégrité veille à la promotion et au respect des principes d'éthique, d'intégrité et de respect au sein de Sport Boules Suisse.

Il ou elle contribue à la mise en œuvre des valeurs fondamentales du sport suisse et soutient la prévention de toute forme de comportement contraire à l'éthique dans les activités de la fédération.

2. Rôle

Le ou la délégué(e) agit comme personne de référence pour les questions d'éthique et d'intégrité au sein de la fédération et favorise une culture du sport fondée sur le respect, l'équité et la responsabilité.

Il ou elle veille à la diffusion et à la compréhension des règles et principes d'éthique applicables dans le sport suisse.

3. Responsabilités

Le ou la délégué(e) à l'éthique et à l'intégrité :

- promeut les valeurs d'éthique, de respect et de fair-play dans le sport boules ;
- sensibilise les clubs, les athlètes, les entraîneurs et les dirigeants aux principes d'intégrité dans le sport ;
- conseille le comité directeur sur les questions liées à l'éthique et à la prévention des risques ;
- soutient la mise en œuvre des directives nationales en matière d'éthique et de protection des personnes dans le sport ;
- oriente les personnes concernées vers les instances compétentes du sport suisse, notamment les mécanismes de signalement indépendants ;
- contribue à la prévention des abus, du harcèlement, de la discrimination et de toute forme de comportement contraire aux valeurs du sport.

4. Signalement

Les signalements relatifs à des violations éthiques, à des abus ou à des comportements contraires aux règles du sport peuvent être adressés aux instances indépendantes compétentes du sport suisse, notamment Swiss Sport Integrity.

Le ou la délégué(e) à l'éthique peut informer et orienter les personnes concernées vers ces mécanismes de signalement.

5. Indépendance

Le ou la délégué(e) exerce sa fonction avec impartialité et indépendance dans le respect des statuts et règlements de Sport Boules Suisse.

6. Nomination

Le ou la délégué(e) à l'éthique et à l'intégrité est nommé(e) par le comité directeur pour une durée déterminée.

7. Rapport

Le ou la délégué(e) peut présenter au comité directeur ou à l'assemblée générale un rapport périodique sur les actions menées en matière d'éthique et de prévention.

Fait au Brassus le 25 mars 2026. Pour le Comité Central de la Fédération Suisse du Sport Boules

Nicola Franchini
Président

Stéphanie Marchal
Secrétaire